

LE JOURNAL  
D'AGRICULTURE  
DES TRANSACTIONS  
DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE  
DU  
BAS-CANADA.

Vol. 4.

MONTREAL, AOÛT, 1851..

No. 8.

RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ  
D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA DU  
PARLEMENT PROVINCIAL.

Les Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, ont l'honneur de faire comme suit leur Rapport Annuel.

1.—Depuis leur dernier Rapport au Parlement Provincial en 1850, les Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, de plus en plus convaincus de la nécessité, pour cette Section de la Province, de faire des améliorations importantes, dans son système d'agriculture, ont consacré leur attention et leurs soins, à s'enquérir des moyens les plus avantageux et plus faciles de parvenir à cette fin. Ils se sont appliqués à se mettre bien au fait de ce que requièrent les besoins de notre population agricole, et pour avoir sur ce point toutes les informations nécessaires, ils ne sont pas bornés à leurs propres renseignements, mais ont fait en sorte de bien connaître les vues et les désirs des hommes les plus experts en cette matière.

2.—Leur action ne devait cependant pas s'arrêter à ces informations; car la Société d'Agriculture du Bas-Canada n'a pas seulement pour objet de connaître l'état de l'agriculture dans cette partie de la Province, mais elle doit surtout suggérer les moyens, les plus propres à promouvoir l'avancement de la population agricole, et contribuer elle-même à ce progrès, par des Journaux d'Agriculture, des lectures publiques, et autres moyens qui, pour leur mise en action, n'exigent point des revenus plus forts, que ceux qui sont à la disposition de cette Société.

3.—Aussi les directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada ont la satisfaction de pouvoir informer le Parlement Provincial qu'ils ont réussi à maintenir leurs Journaux d'Agriculture Français et Anglais, dont la circulation ne diminue pas, et auxquels ils ont joint des gravures sur bois, dont l'utilité est évidente pour tous ceux qui s'occupent d'agriculture. A ce propos, les Directeurs de cette Société doivent re-